

Le Folgoat de Landévennec : la tradition des moines

Personne, je pense, n'ignore qu'il existe dans les bois à proximité de l'abbaye de Landévennec une chapelle appelée «le Folgoat» (ou «le petit Folgoat»), dédiée exactement au même culte que la basilique du Folgoët auprès de Lesneven. Le problème est précisément de savoir laquelle des deux est à l'origine de l'autre. Mon propos n'est pas d'instruire tout le procès pendant entre les deux Folgoat. Henri Queffélec s'y est essayé dans son livre *Le Folgoët ou le lys aux lettres d'or*, en 1972. Mon propos est seulement de verser au dossier quelques textes où sur ce sujet se sont exprimés les moines de l'abbaye, essentiellement au XVII^e siècle.

À peine, en effet, les moines avaient-ils retrouvé en 1950 les chemins de l'abbaye de Landévennec qu'en 1954, un bibliophile morlaisien, Alain Cueff, faisait savoir qu'il avait fait l'acquisition d'un manuscrit du XVII^e siècle, pratiquement ignoré jusque là, intitulé *Histoire du Royal Monastère de S. Guennolé de Landévennec*. Daté de 1648, l'ouvrage était dû à la plume de dom Noël Mars. Ce dom Noël Mars n'était pas inconnu dans les annales de la congrégation de Saint-Maur : orléanais d'origine, né en 1612, et neveu d'un autre Noël Mars plus célèbre que lui, il fut successivement moine à Saint-Lomer de Blois, puis à Landévennec, puis à Saint-Jacut-de-la-Mer, ensuite à Saint-Germain-des-Prés, enfin à Marmoutier, où il mourut âgé de 90 ans. À Landévennec il fut entre 1645 et 1649, c'est donc là qu'il rédigea l'histoire du monastère, comme il l'avait déjà fait d'ailleurs pour Saint-Lomer de Blois et devait le faire pour Saint-Jacut-de-la-Mer.

La découverte fortuite de ce manuscrit constituait pour les moines et les historiens une aubaine inespérée. Elle faillit aussi provoquer un petit scandale, et ce à propos des origines réelles du culte de Notre-Dame du Folgoët. Car dom Noël Mars s'y attaquait de front à la version mise en route onze ans seulement auparavant par le père Albert Le Grand – en 1637 –, et qui fait encore aujourd'hui autorité : Salaün l'innocent mendiant son pain à Lesneven, vivant dans le bois voisin, mort environ l'an 1358 et enterré au cimetière de Guic-Elleau ; puis le lis miraculeux, la chapelle primitive, et la basilique... Telle n'était pas la version des moines de Landévennec.

À vrai dire on le savait déjà, du moins les historiens, car de dom Noël Mars on avait un autre document, mais en latin celui-là et dès lors moins accessible, une histoire aussi de l'abbaye de Landévennec, condensée et sans doute destinée aux archives de la Congrégation : *S. Wingaloei de Landevenek in Armorica*¹, à dater sans doute des années 1670. Dom Noël Mars y concède bien la naissance de Salaün «au pays de Léon», mais affirme qu'il a vécu dans les bois de Lampigou à Landévennec. Voici ce texte :

«Salaun, bien qu'il n'ait pas fait profession, doit être compté parmi les enfants de Landévennec. Né au pays de Léon, il passa sa vie dans le bois de Lampigou, voisin de Landévennec : il vivait durement et presque comme un idiot. Quand il avait faim, il demandait du pain aux voisins et le trempait dans une fontaine. Jamais il n'interrompit ce régime ; il priait sans cesse, supportant le froid et la pluie. Il mourut pieusement dans le même bois, auprès de la fontaine et de l'arbre sous lequel il s'asseyait, vers l'an 1360, et fut favorisé de miracles. Ce qui fit élever une chapelle à la Mère de Dieu. La vie de Salaün a été écrite par Jean de Lantgouesnou ou de Saint-Gouesnou, abbé de Landévennec...»².

La traduction est d'Arthur de La Borderie. Mais La Borderie, offusqué de pareilles affirmations, s'était cru obligé d'y ajouter cette note : «Il est bien certain que Salaun habitait le bois du Folgoët, auprès de Lesneven. Il doit y avoir erreur ici ; le bois où il est mort n'est pas voisin de Landévennec». Jourdan de la Passardière, en éditant le texte latin en 1912 dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, réagira comme lui, mais il balayera toute prétention d'un simple revers de main : «Pour couper court à toute discussion, écrit-il, il suffit de comparer les deux termes du débat : d'un côté la modeste chapelle du Petit Folgoat, enfouie dans les bois de Lampigou, d'origine inconnue...; de l'autre la basilique, la véritable cathédrale érigée au Folgoët en Léon»³. Affaire classée !..

Or voilà qu'en 1954 donc réapparaît dom Noël Mars, parlant français cette fois, et de façon beaucoup plus détaillée et surtout plus incisive. Impossible de passer à côté. D'autant que l'auteur y revient à trois reprises dans les sections III, IV, et IX de son troisième chapitre. En voici la teneur⁴ :

¹ Dom Noël MARS, *S. Wingaloei de Landevenek in Armorica*, ms fr. 22 358 de la Bibl. nat., ancien Blancs-Manteaux 86 c.

² «Le Monastère de Landévennec (traduction et notes par Arthur de la Borderie)», dans *Le Pays Breton - Bro Vreizh*, n° 63 et 64 (1954).

³ Dom Noël MARS, *S. Wingaloei de Landevenek in Armorica*, édité par Jourdan de LA PASSARDIÈRE dans *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et Léon*, 1912.

⁴ Dom Noël MARS, *Histoire du Royal Monastère de S. Guennolé de Landévennec*. Texte dans *PAX, chronique de l'abbaye*, n° 47 et 48, juillet et octobre 1961.

«Section III - Ce qui s'est passé de mémorable à Landévennec depuis 1100 jusque à 1360.

«Une des choses les plus mémorables que j'ay veues qui soient arrivées à Landévennec est celle que rapporte René Benoist en sa légende, le premier de novembre, à sçavoir l'histoire miraculeuse de nostre Dame du Foll-coat, au fond de la Basse Bretagne, à cinq lieues de la ville de Brest, advenue l'an 1350, laquelle il a tiré de l'abbé de Landévennec, Jean de Saint Goueznou, qui vivoit de ce temps et en a esté le témoing oculaire. L'histoire est telle : L'an 1350, du temps d'Urbain V, florissoit en innocence, simplicité et sainteté de vie un pauvre nommé Salaun, en bas breton, et Salomon, en François... Ayant vescu quelque temps proche la ville de Lesneven, il vint proche Landévennec où il alloit chercher l'aumosne de porte en porte disant ces mots : Ave Maria, y entremeslant un peu de son bara-guen en disant : «Salaun a debrfe bara», c'est-à-dire : Salomon mangeroit du pain. Les habitants de Landévennec lui distribuoiert du pain, lequel il alloit manger en la forêt de Lampigou, proche une fontaine du costé du midy, esloignée de la ville de Landévennec de demi-lieue de Bretagne et de cinq quarts de lieues de France ou d'Anjou, et là-dedans il trempoit son pain qu'il mangeoit ainsy assaisonné... Puis le récit du miracle connu du lis, et la suite : «Le bruit de ce miracle ayant couru par tout le pays circonvoisin, plusieurs personnes de toute condition y accoururent pour voir cette merveille et fut résolu sur le champ qu'on bastiroit une église en l'honneur de nostre Dame du Foll-coat, en laquelle furent faicts plusieurs miracles».

Dom Noël Mars poursuit d'ailleurs à la section suivante, en protestant contre les dires du père Albert Le Grand :

«Section IV - Notes sur la section précédente.

«L'histoire rapportée dans la section précédente a esté tirée de René Benoist en sa légende des saints, laquelle il raporte le premier novembre, jour dédié à l'honneur de S. Salaun (il s'agit d'un ouvrage paru en 1607, intitulé Vie, Mort, Passion et Miracles des Saints, publié par René Benoist et Jacques Tigeon⁵). Le Rd Père Albert, dominiquin, la raporte en son histoire de la fondation de nostre Dame de Foll-coat, lequel dict l'avoir prise de René Benoist. Ce que je ne puis croire. Premièrement, à raison qu'il dict que ce Salaun a vescu proche Lesneven et y a esté enterré, ce qui répugne manifestement à René Benoist, comme venez de voir. Ne dict-il pas qu'il n'y a que demie lieue de Landévennec au lieu où vivoit cet innocent ? Or c'est chose certaine qu'il y a huit lieues de Landévennec à Lesneven.

⁵ Cet ouvrage a eu deux éditions : l'une en 1579-1580 en 3 volumes, dont un exemplaire à la bibliothèque du Mans (Histoire n°4275), l'autre en 1607 en un volume, dont un exemplaire à la Bibliothèque nationale (Réserve, H 386).

«Secondement, comment est-ce que Dom Jean de Saint-Goueznou ait quitté son monastère pour voir les actions journalières de cet homme à Lesneven et passé un traict de mer qui est assez difficile ?

«Troisièmement, que nous signifie l'étymologie de *Foll-Coat* sinon la vérité de mon dire, car *coat* en bas breton signifie bois, et *foll*, fol, comme qui diroit : le bois du fol. Or c'est chose certaine qu'encore aprésent il y a un beau bois taillis où nous assurons que cette histoire s'est passée, lequel on appelle le bois de Lampigou, et qu'il n'y en a point à Nostre-Dame du Foll-coat en Lesneven.

«Mais l'on dira : d'où vient donc la grande dévotion de nostre-Dame de Foll-coat en Léon, si ce n'est que toutes ces choses s'y sont passées ? A quoy je répons : Premièrement, que les dévotions sont où il plaist à Dieu, et qu'ayant voulu honorer sa mère plustost en ce lieu qu'en un autre, il n'en faut demander autre raison.»

Ayant ensuite parlé de la construction de la basilique du Folgoët, parachevée en 1429, il poursuit :

«Pour celle qui est proche Landévennec, elle fut édifïée environ l'an 1360 par l'abbé Jean de Saint-Goueznou au temps de la mort de S. Salaun et ce dans le bois de Lampigou à demie lieue de Landévennec : cette église fut bastie fort petite (comme l'on a veu par ses fondements), à sçavoir de vingt pieds en longueur et quatorze en largeur, laquelle fut ruinée durant les guerres civiles (les guerres de la Ligue sans doute). Je diray en son lieu comme par la dévotion du peuple et zèle du Rd Père en Dieu messire Pierre Tanguy, a présent abbé de ce monastère, elle a esté remise sus pieds...»

Aussitôt ces textes connus, la polémique s'engagea. Dans quatre articles successifs du *Télégramme* (16, 19, 29 et 30 décembre 1954), un journaliste brestois, R. Georgelin, lève le lapin. Les titres sont explicites : «L'historien Dom Noël Mars prétend que Salaün, le saint du Folgoët, a été inhumé près de l'abbaye de Landévennec» ; - «Où fut inhumé Salaun ar Foll ? Dès la mort de saint Salaün, le Folgoët de Lesneven et le Folgoat de Landévennec se disputèrent sa sépulture» ; - «Est-ce près de Landévennec, à l'endroit où s'élève la chapelle de Notre-Dame du Folgoat ?». R. Georgelin visiblement penche pour cette hypothèse. Mais il a devant lui un adversaire de taille, le père Joseph Le Jollec, de la résidence des jésuites de Quimper, auteur d'un opuscule précisément sur Le Folgoët de Lesneven, en 1949. Pas question de s'en laisser accroire ; plutôt discréditer le témoignage de dom Noël Mars. Le père Le Jollec prend son temps, puis en mai, dans le même *Télégramme*, riposte, lui aussi en quatre articles (10, 11, 12 ou 13, 14 mai 1954), dont voici les titres : «Où a été enterré Salaün Le Fol ? J. Le Jollec, historien du Folgoët, fait la critique du manuscrit de dom Mars» (piètre critique, soit dit en passant !) ; - «Où a été enterré Salaün Le

Fol ? Au Folgoët-Lesneven, déclare J. Le Jollec » ; – Où a été enterré Salaün Le Fol ? » J. Le Jollec : « Le manuscrit de Dom Mars sent le parti pris ».

En réalité le témoignage de Noël Mars est corroboré, en partie du moins, par un autre document à peine plus tardif, rédigé en latin à l'intention aussi des archives de la Congrégation, et daté de 1665, le *Mémorial*⁶. On y trouve la chronique, année par année, des travaux de restauration accomplis à l'abbaye et autour d'elle, soit pour 1643 et 1644 :

« L'année précédente, soit 1643, le vingt-cinq novembre connut un nouvel essor de la dévotion envers la Bienheureuse Vierge Marie Mère de Dieu, dû à la mise en place par les religieux du monastère de Landévennec (du nombre desquels j'étais alors) d'une statuette de cuivre de la Bienheureuse Mère de Dieu dans ce lieu même où quelques lustres auparavant une chapelle avait été dédiée à la Vierge, mais avait été dans la suite démolie et presque livrée à l'oubli. L'année suivante fut bâtie la chapelle qui s'y trouve actuellement, les fidèles accourant en foule pour acquitter un vœu... Comme la renommée de cette nouvelle chapelle se répandait et que beaucoup pensaient y recevoir le secours d'en haut, l'évêque de Quimper, qui peu de jours auparavant y avait célébré le saint sacrifice, permit qu'une enquête eût lieu par-devant les juges royaux de Châteaulin ou d'autres plus proches, au sujet des faits merveilleux survenus en cette chapelle et attribués à l'intervention de la Bienheureuse Vierge, et qu'en fût établi un authentique procès-verbal. Il donna donc une telle commission en ces termes : « Nous, René du Louët, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique évêque de Quimper, faisons savoir, comme la chose nous a été communiquée, que plusieurs personnes atteintes de maladies diverses ont recouvré et recouvrent miraculeusement chaque jour la santé, par l'intercession de très bienheureuse Vierge dans la chapelle récemment édifiée sur les fondations antiques d'une ancienne chapelle qui, selon la croyance populaire, fut jadis érigée non loin du monastère de Saint-Guérolé de Landévennec et dédiée en l'honneur de la sainte Vierge Mère de Dieu, mais fut par la suite complètement rasée et détruite. Désireux d'être mieux renseigné au sujet de ces guérisons miraculeuses, afin de discerner ce qu'il convient de faire en pareil cas selon les saints conciles et les règles canoniques, nous avons décrété et décrétons par les présentes que par-devant les juges royaux de Châteaulin, ou leurs subalternes de la juridiction du vicomte du Faou, qui auront d'abord été requis à cette fin, soit faite une enquête au sujet de telles guérisons miraculeuses et des circonstances qui les entourent, pour que les informations et recherches de cet ordre à nous transmises soient placées et conservées dans l'armoire de notre archiviste diocésain. D'après elles nous pourrions décider ce qui semblera convenir

⁶ *Memoriale complectens ea quae ad fundationem pertinent Monasterii Sti Wingaloei de Landeueneco*. Ms lat. 12703 de la Bibl. nat. de France.

pour la plus grande gloire de Dieu, l'honneur de la Sainte Vierge, et l'édification du prochain. Donn  en notre palais  piscopal le 24 octobre de l'an mille six cent quarante quatre. Sous notre sceau et celui de notre secr taire particulier. Ren  du Lou t,  v que de Quimper.»

On notera que Mgr Ren  du Lou t venait de l' v ch  de L on, que sa famille  tait originaire de Dirinon, et qu'il n'est fait aucune mention du Folgo t lesnevien.

Dernier en date, le t moignage de dom Louis Le Pelletier, moine   Land vennec apr s l'avoir  t    Saint-Mathieu, auteur d'un dictionnaire breton-fran ais toujours appr ci , qu'il termine en 1716. Voici ce qu'il  crit sous le mot «*Foll*» : «Ce mot n'est pas moderne en breton, puisqu'il y a une  glise, cidevant Coll giale, pr s de Lesneven en Bas-L on, nomm e le Folgoet. Elle a ce nom d'un esp ce de saint dit Salaun folcoat, Salomon fou de forest. C' toit un homme fort simple vivant d'aum nes, et se retirant dans le bois de Lampigou pr s Land venec...»

Ce sont l  autant de t moignages concordants, qui ne laissent aucun doute sur la pens e des moines quant aux origines du culte de Notre-Dame du Folgoat. Pour bien faire il m'e t fallu, bien s r, commencer par le plus ancien de tous, d'o  peut- tre les autres d rivent,   savoir le t moignage  crit en latin sur parchemin, et conserv  jusqu'au xvi  si cle en la coll giale du Folgo t. Il r soudrait le probl me. Dat  de la fin du xiv  si cle, il  tait, nous dit-on, sign  de la main de Jean de Langouesnou, abb  de Land vennec. Malheureusement le document est perdu, depuis qu'un pr tre angevin Pascal Robin, en 1562, l'a emprunt , et l'on en est r duit   le reconstituer d'apr s l'usage qu'en ont fait les deux pr tres parisiens J. Tigeon et R. Benoist dans leur ouvrage d j  cit  : *Histoire de la Vie, Mort, Passion et Miracles des Saints* (1607), reconstitution toujours sujette   caution. Et je veux rester neutre.

Je ne voudrais pas cependant pousser la neutralit  jusqu'  m'abstenir de noter la r action de l'historien patent  qu' tait Arthur de La Borderie. Devant le texte latin de No l Mars, il avait fait la grimace, nous l'avons vu. Quand il eut pris connaissance du texte fran ais de l'*Histoire du Royal Monast re* – que d tenait alors, semble-t-il, le baron de Wisme – il se montra plus circonspect, comme le prouve une courte note au premier tome de son *Histoire de Bretagne*, il y a juste cent ans (1896). Parlant des for ts gauloises, il cite celle du Folgoat en Land vennec (p. 67), avec en note ce bref commentaire : «Sur des raisons qui ne sont pas mauvaises, ce bois du Folgoat, pr s de Land vennec, revendique l'honneur d'avoir  t  la v ritable retraite du pauvre et innocent Sala n, dont la pi t  fit germer, apr s sa mort, ce lis incomparable, la merveilleuse  glise du Folgo t.»

Fr re Marc SIMON

RÉSUMÉ

Le Folgoët, auprès de Lesneven, est depuis plusieurs siècles le centre d'un important pèlerinage marial qu'illustre l'ampleur d'une basilique édiflée au début du xv^e siècle. La tradition commune veut que s'y soit produit le miracle d'un lys fleuri sur la tombe d'un innocent, Salaiün. Mais il existe une autre tradition, attestée par les moines de l'abbaye de Landévennec, qui situe le miracle dans les bois proches de l'abbaye, et l'origine du culte en ce même lieu, où une chapelle, modeste mais ancienne, en garde le souvenir. Reste à déterminer laquelle des deux traditions est la bonne.

au xviii^e siècle : l'exposition d'enfants

«Chapelle Frois-trouée les Enfants qu'on trouve exposés, et dont le père et la mère ne se font pas connaître». Au xviii^e siècle, l'exposition devient un fait de société. L'effectif annuel des enfants délaissés prend une ampleur croissante dans tout le royaume. Malgré le faible nombre de procès recensés dans le fonds judiciaire des archives du parlement de Bretagne au xviii^e siècle¹ (seulement 22 procès), la Bretagne n'échappe pas à ce phénomène. Et il semble que l'on puisse avancer plusieurs explications à ce faible nombre d'affaires criminelles. Tout d'abord, cette étude est certainement due à la perte de documents d'archives, puisqu'en dépouillant les liasses de la sous-série 1 D⁹¹, nous avons découvert des affaires dont le Tribunal a pu se saisir et qui ne figuraient pas dans les grosses des procès criminels parvenues en première instance. Ensuite, cette étude se porte que sur les expositions crimielles des juridictions pénales. Nous n'investirons pas ici les affaires civiles ou civiles à fortiori les crimes ayant échappé à toute poursuite. Comme pour la plupart des crimes contre les enfants, l'un des principaux caractéristiques de l'exposition est la clandestinité. Bien souvent le secret, au sens de cette instruction, s'installe dans le dossier à l'œuvre généralement la grossesse honteuse, l'accouchement et le décès éventuel. Comment alors percevoir un crime dont l'élément matériel est dévoté ? En fait, bien peu d'expositions parviennent à la connaissance de la justice pénale. Enfin, nombre d'auteurs² ont avancé que l'exposition

¹ Cf. *Revue de droit pénal et criminel de jurisprudence civile, criminelle, commerciale et maritime*, Paris, 1873, article «Enfants», 23, p. 1 et 2.

² Il s'agit des procès crimiels dans les liasses de la sous-série 1 D⁹¹ des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

³ Cette note concerne les jugements rendus en appel par le parlement sur les procès criminels jugés en première instance par les juridictions criminelles inférieures tout dépendantes que soient ces sous-série 1 D⁹¹.

⁴ Cf. notamment J.-M. Carbonnier, *Introduction à l'histoire du droit pénal*, Paris, 1942, p. 227 et sq. ; A. Lascaris et A. Lascaris, *Manuel de droit pénal*, Paris, t. 1.